

18 mars 2016 – n° 06
160017

**ACQUISITION DES IMMEUBLES ADMINISTRATIFS CCI/TGI/COMMISSARIAT –
TRANSFERT DU DROIT A ACQUERIR DE LA VILLE A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Par délibération en date du 25 juillet 2008, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité le concours de l'E.P.F.L. pour acquérir les différents bâtiments administratifs situés place Jules Ferry et rue Stanislas, libérés de leurs activités initiales : l'ex Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ex Commissariat de Police et l'ex Tribunal de Grande Instance et de Commerce.

Ces bâtiments, dénommés « Espace Copernic » par délibération du 28 juin 2013, devraient notamment accueillir à terme la future médiathèque intercommunale.

Une convention foncière liant la Ville à l'E.P.F.L. a été signée le 20 janvier 2009. Cette convention précisait que la date maximale de rachat des différents locaux par la ville était fixée au 30 juin 2012 au plus tard.

Trois avenants sont venus modifier les termes de cette convention :

- l'avenant n° 1, passé en conseil municipal du 30 mars 2012, modifie la date d'acquisition au 30 juin 2014,
- l'avenant n° 2, passé en conseil municipal du 7 mars 2014, recule la date d'acquisition des bâtiments au 30 juin 2015,
- l'avenant n° 3, passé en conseil municipal du 23 février 2015, retarde la date d'acquisition de l'ensemble immobilier par la Ville au 30 juin 2016.

En référence à l'article 3 « Jouissance et Gestion » de la convention du 20 janvier 2009, la Ville souhaite transférer son droit à acquérir l'ensemble immobilier Copernic à la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, maître d'ouvrage des futurs investissements.

Le montant d'acquisition de l'ensemble immobilier s'élève à 1 495 617,39 € TTC dont 31 336,03 € de TVA sur marge.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le transfert du droit à acquérir de la Ville à la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, en ce qui concerne l'ensemble immobilier Copernic,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David Valence
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 mars 2016

Nombre de Membres en
exercice..... 35

Nombre de Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 5

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA (*procuration à David VALENCE pour le point n° 1*), Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICITER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, (*procuration à Claude KIENER du point n° 1 au point n° 4*), Isabelle de BECKER, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA (*procuration à Orhan TURAN du point n° 8 au point n° 14*), Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Françoise LEGRAND
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Christine FELDEN	à	Marie-José LOUDIG
Jean-Louis BOURDON	à	Michel CACCLIN
Nadia ZMIRLI	à	Christine URBES

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.